

# MEMO VACAF



## AIDES VACANCES EN FAMILLE

- Avoir un enfant à charge sur son dossier CAF
- Avoir un Quotient Familial (QF) inférieur à 800 euros
- Séjours de 3 à 8 jours maximum pendant les vacances scolaires de votre enfant scolarisé
- Aide pouvant aller jusqu'à 500 euros selon votre QF

***Aide cumulable avec l'AVE***



## AIDES VACANCES ENFANTS

- Avoir un enfant à charge sur son dossier CAF
- Avoir un Quotient Familial (QF) inférieur à 800 euros
- Séjour de 3 à 15 jours maximum pendant les vacances scolaires de votre enfant scolarisé
- Séjour en France pour les enfants de 3 à 18 ans
- Aide pouvant aller jusqu'à 595€ selon votre QF

***Aide cumulable avec l'AVF***

## RÉSERVER SON SEJOUR

- Page d'accueil = sélectionner dépt. de résidence
- "Vacances en famille" = en savoir plus
- "Rechercher un centre", puis entrer vos critères
- Au moment de la réservation, indiquez que vous bénéficiez de l'AVF
- Réservation du séjour par le versement d'arrhes
- L'aide VACAF est versée directement à la structure de vacances.
- Vous ne payez que la différence au moment de votre arrivée !

## RÉSERVER SON SEJOUR

- Page d'accueil = sélectionner dépt. de résidence
- "Vacances pour les enfants" = en savoir plus
- "Rechercher un séjour/un organisateur puis entrer vos critères
- Au moment de la réservation, indiquez que vous bénéficiez de l'AVE
- Réservation du séjour par le versement d'arrhes
- L'aide VACAF est versée directement à la structure de vacances
- Vous ne payez que la différence au moment de votre arrivée !

**CAF AU 3230**

## INFORMATIONS SUR LES DROITS

- Critères d'attribution de l'aide
- Envoi de la notification de droits
- Révision des droits

**Caf.fr**

**Pour retrouver les informations sur les aides**

**WWW.VACAF.ORG**

## INFORMATIONS SUR LES SÉJOURS

- Modalités pratiques d'utilisation de l'aide
- Questions sur les réservations

**www.vacaf.org**

**Sollicitation par courriel via le formulaire de contact**



## AIDES VACANCES SOCIALES

- **Accompagnement par un porteur de projet (conventionné Caf)**
  - L'aide est directement versée à la structure de vacances VACAF
  - Avoir un enfant à charge sur son dossier CAF
  - Durée : de 3 à 8 jours maximum
  - Séjours durant les vacances scolaires de votre enfant scolarisé
  - Avoir un Quotient Familial inférieur à 500 euros

**Contact des porteurs de projets :**  
**vacafpartenaires86@caf.fr**